Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 007-240700864-20250925-2025_124-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 27 - votants : 33	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures et trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit septembre s'est réuni au siège de la communauté de communes, av Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, , PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre** **Absents excusés ayant donné procuration : MATTEI Martine (procuration à CHAIX Marie-Pierre) ; SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à GONNET TABARDEL Françoise) ; ORENES LERMA José (procuration à PUJUGUET Brigitte) ; GUINAULT Thérèse (procuration à MARCE Emilie) ; BOF Monique (procuration à M. BEAU Jacky) ; TRIOMPHE Sylvain (procuration à SALVI Corinne)** **Absents non excusés : LANDRAUD Maryline, PELOZUELO Christiane**
M. Daniel Archambault Est élu secrétaire de séance	
Délibération N° 2025-124	***Votes*** : • Pour :33 • Contre :0 • Abstentions :0

Objet : Développement économique – Convention d'objectifs 2025-2026 avec le Club d'entreprises Atout Tricastin

Vu
La délibération n° 2022-060 du 5 mai 2022 relative à l'approbation de la convention de partenariat avec Atout tricastin pour la période 2022-2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_124-DE

Considérant,

- Les missions de ce club d'entreprises et notamment :
  - La mise en place de groupes de travail (nucléaire, innovation, BTP, communication, RH et formation),
  - L'organisation de rencontres entre entrepreneurs sur des thématiques définies,
  - La mise en place d'outils permettant de recenser et faire connaître les besoins des entreprises locales tous secteurs d'activité confondus,
  - La mise en œuvre de mutualisations répondant aux besoins des entreprises.
- Le partenariat proposé auprès de la communauté de communes DRAGA portant notamment sur les sujets suivants :
  - Promotion active des entreprises du territoire de la DRAGA : nouveaux adhérents, créateurs, projets d'investissement d'entreprises, nouveaux services,
  - Promotion de l'offre de service de la DRAGA à destination des entreprises : aides à l'immobilier d'entreprises, subventions aux commerces et points de vente, bourse des terrains et locaux, offre locative des Ateliers de l'Inter…
  - Promotion des projets : présentation et échanges auprès des adhérents des nouveaux programmes d'immobilier d'entreprises, des nouvelles opportunités foncières (création et extension de zones d'activités),
  - Participation au salon de l'entreprise : tenue d'un stand sur toute la durée du salon, animation éventuelle d'une conférence selon la thématique,
  - Animation d'événements sur le territoire de la CC DRAGA à destination des entreprises du territoire.
- Le bilan positif de la convention de partenariat 2022-2024,
- La proposition de nouvelle convention pour les années 2025-2026
- L'avis favorable de la commission développement économique réunie en date du 15 septembre 2025,

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre la communauté de communes et Atout Tricastin pour les années 2025 et 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention 2025-2026 à intervenir avec l'association Atout Tricastin.
- **Fixe** que le montant de l'adhésion annuelle à 2 000 €.
- **Précise** qu'un bilan de ce partenariat pourra être présenté chaque année au sein de la commission développement économique.
- **Indique** qu'il pourra être mis fin à la convention sur initiative de la communauté de communes un mois avant l'échéance annuelle.
- **Autorise** la Présidente à signer la convention 2025-2026 ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL